

JEAN FAVIER, *La "Chambre apostolique" aux lendemains du Concile de Pise*, in «Annali della Fondazione Italiana per la Storia Amministrativa» (ISSN: 1127-2546), 4 (1967), pp. 99-116.

Url: <https://heyjoe.fbk.eu/index.php/anfisa>

Questo articolo è stato digitalizzato dal progetto [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access* della Biblioteca Fondazione Bruno Kessler. Il portale HeyJoe, in collaborazione con enti di ricerca, società di studi e case editrici, rende disponibili le versioni elettroniche di riviste storiografiche, filosofiche e di scienze religiose di cui non esiste altro formato digitale.

This article has been digitised within the Bruno Kessler Foundation Library project [HeyJoe](#) - *History, Religion and Philosophy Journals Online Access* platform. Through cooperation with research institutions, learned societies and publishing companies, the *HeyJoe* platform aims to provide easy access to important humanities journals for which no electronic version was previously available.

La digitalizzazione della rivista «Annali della Fondazione Italiana per la Storia Amministrativa», a cura dalla Biblioteca FBK, è stata possibile grazie alla collaborazione con

## Nota copyright

Tutto il materiale contenuto nel sito [HeyJoe](#), compreso il presente PDF, è rilasciato sotto licenza [Creative Commons](#) Attribuzione–Non commerciale–Non opere derivate 4.0 Internazionale. Pertanto è possibile liberamente scaricare, stampare, fotocopiare e distribuire questo articolo e gli altri presenti nel sito, purché si attribuisca in maniera corretta la paternità dell’opera, non la si utilizzi per fini commerciali e non la si trasformi o modifichi.

## Copyright notice

All materials on the [HeyJoe](#) website, including the present PDF file, are made available under a [Creative Commons](#) Attribution–NonCommercial–NoDerivatives 4.0 International License. You are free to download, print, copy, and share this file and any other on this website, as long as you give appropriate credit. You may not use this material for commercial purposes. If you remix, transform, or build upon the material, you may not distribute the modified material.





*La «Chambre apostolique»  
aux lendemains du Concile de Pise*

PAR  
JEAN FAVIER.

Depuis le début du Grand Schisme d'Occident, la «Chambre apostolique», c'est-à-dire l'organe financier de la Papauté, avait subi plusieurs scissions. On avait d'abord vu, en 1378-1379, se réinstaller à Avignon une administration démembrée de celle qui demeurait à Rome. Entre 1398 et 1403, la première soustraction d'obédience avait provoqué une scission temporaire entre les fidèles de Benoît XIII et les Officiers qui suivaient dans la rébellion la majorité des Cardinaux. Au lendemain de la restitution d'obédience, la Papauté avignonnaise était redevenue, par force, itinérante. L'administration avait dû s'adapter à ces nouvelles conditions et les offices s'étaient dédoublés: on avait donc eu, pour chaque fonction, un Officier en poste stable à Avignon et un autre itinérant dans l'entourage du Pape. Cette solution était au demeurant fort heureuse, car elle permit à la «Chambre apostolique» de fonctionner presque normalement et à l'argent de parvenir dans les coffres de la Trésorerie dans la mesure où, dans les Provinces, le déclin de la fidélité n'en tarissait pas les sources.

Scission, dédoublements temporaires ou définitifs, ainsi peut-on analyser les crises administratives de la première période du Schisme, celle du bicéphalisme issu de l'élection de Fondi.

Avec la dérobade des contendants, la rébellion des Cardinaux de l'une et l'autre obédiences, la réunion du Concile de Pise et l'avènement du tricéphalisme par l'élection d'Alexandre V, il ne pouvait en aller de même. Il ne s'agissait plus de remplacer des disparus; de deux «Chambres apostoliques», il fallait en faire trois. C'est à ce remodelage des administrations concurrentes et à cette nouvelle répartition des hommes que nous nous attacherons dans les pages qui suivent.

Rappelons d'abord en bref quels offices comprend la «Chambre apostolique».<sup>1</sup> Son chef, le Camérier, est un haut prélat; l'élévation au cardinalat met normalement fin à son office. Il a tous les pouvoirs de direction, d'ordonnement et de juridiction contentieuse et pénale. Il nomme les autres officiers ou les désigne à la nomination du Pape. Quatre ou cinq clercs de la Chambre l'assistent, chargés de la rédaction des actes, de la vérification des comptes et, à titre de commissaires «ad hoc», des missions les plus diverses à la Curie et hors de la Curie. Des Conseillers de la Chambre se joignent aux clercs; ce sont souvent d'anciens clercs promus à l'Episcopat. Responsable de la caisse et du maniement des fonds transférés à la Curie, le Trésorier est aussi, de fait mais non de droit, le premier des conseillers. Dans sa fonction propre, il est aidé par un Receveur de la Chambre et par un Registrateur des comptes. La justice contentieuse est, pour l'essentiel, déléguée par le Camérier à un auditeur de la «Chambre apostolique», auprès duquel siège un Procureur fiscal du Camérier. Lorsque le chef de la «Chambre apostolique» juge lui-même, ce qu'il fait en appel ou par évocation directe, un Procureur fiscal du Pape siège à son côté.

L'administration financière des Provinces de l'Etat pontifical est confiée à des Trésoriers qui assistent les Recteurs provinciaux mais rendent leurs comptes à la «Chambre apostolique». A travers toute la Chrétienté — y compris l'Etat pontifical — des Collecteurs sont chargés de percevoir les impôts pesant sur les ecclésiastiques et de défendre les droits du Pape devant les justices laïques. Chacun a un ressort, la Collectorie, composé de plusieurs Diocèses, parfois plusieurs Provinces. Dans chaque Diocèse — sauf exceptions — un Sous-Collecteur s'emploie, sous le contrôle et la responsabilité du Collecteur, à la routine des perceptions.

Si l'on met à part les Sous-Collecteurs, qui jouissent des privilèges des *officiers* et familiers du Pape mais n'appartiennent pas véritablement à la «Chambre apostolique», sont nommés par les Collecteurs et non par le Camérier, et sont plus liés à leur Diocèse qu'à la Papauté, on peut dire que le personnel financier des Papes, au début du XVe siècle, est relativement réduit; en comptant quelques notaires, un porte-sceau et l'inévitable géôlier, l'administration centrale ne dépasse guère la vingtaine de personnes. On comprend donc l'importance du facteur individuel pour l'analyse des structures administratives et l'étude de leur évolution.

Depuis l'élection, en 1394, de Pedro de Luna au souverain pontificat, les Aragonais s'étaient multipliés à la Curie avignonnaise et, naturellement, à la «Chambre apostolique». Les offices de Clerc de la Chambre leur avaient pres-

1. Sur l'organisation de la «Chambre apostolique» à l'époque du Schisme, nous renvoyons à J. FAVIER *Les finances pontificales à l'époque du Grand Schisme d'Occident. 1378-1409* (Paris 1966) 39-163.

que tous été dévolus. Ce fut d'abord Frances Climent de Zapera, ancien secrétaire, procureur et camérier du Cardinal de Luna non moins que Conseiller du Roi Martin. Lorsque, en août 1404, Climent devint Trésorier du Pape, son compatriote Juan Lobera lui succéda comme Clerc de la Chambre. Peu après, Pedro Ximenez de Pilars, Julian de Loba et Guilherm Carbonel devenaient à leur tour Clercs de la Chambre.<sup>2</sup> D'autres Aragonais, familiers de Benoît XIII, se voyaient confier des missions d'ordre financier, comme Pedro Comoll, Procureur pour les bénéfices personnels de Pedro de Luna, maintenus vacants,<sup>3</sup> ou Sancho Lopez de Vesco et Francisco de Tovia, Conseillers de la Chambre et Nonces en France.<sup>4</sup> Ximeno Dahé, enfin, cumulait l'office d'Auditeur de la « Chambre apostolique » et la lieutenance du Recteur du Comtat venaisin.<sup>5</sup>

Tous, sans exception, suivirent à Perpignan, puis à Peñiscola, celui qui avait fait leur fortune. Mais les Français qui subsistaient à la Curie de Benoît XIII rallièrent le camp des Cardinaux de Pise. A leur tête se trouvait le Camérier François de Conzié lui-même, qui abandonna Benoît XIII en octobre 1408.<sup>6</sup> La situation était donc bien différente de celle de 1378. Alors, le Camérier français avait entraîné sans difficulté son personnel français à la suite d'un Pape, Clément VII, qui pouvait passer pour français. En 1409, le personnel aragonais suivait le Pape, mais sans le Camérier. La « Chambre apostolique » de Benoît XIII paraissait intacte; elle était décapitée.

Pour remplacer Conzié, on trouva, selon l'usage, un prélat qui n'appartenait point à la Chambre.<sup>7</sup> Dès décembre 1408, le Cardinal Juan Martinez de Murillo était désigné comme régent de la « Chambre apostolique ».<sup>8</sup> Mais, parce que revêtu de la pourpre, le Cardinal de Mont-Aragon ne pouvait être Camérier en titre. Benoît XIII fit donc choix, quelques mois plus tard, de l'Evêque de Majorque Luis de Prades.<sup>9</sup> Membre de la grande famille qui fournissait au Roi d'Aragon un Maréchal et à Benoît XIII lui-même un familier, Juan,<sup>10</sup> et un Collecteur de Provence, Simon, l'Evêque de Majorque apportait un nom et des alliances plus qu'un véritable concours administratif. D'ailleurs le Pape ne se fit pas faute de l'employer à d'autres tâches qu'à celles du camérierat. Du 23 octobre 1411 au 11 février 1412, le Camérier était à Tortosa;

2. FAVIER *Les finances pontificales*, cit., 63-64.

3. FAVIER *Ibid.* 316.

4. FAVIER *Ibid.* 665-669.

5. FAVIER *Ibid.* 670-673.

6. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique* XIII c 799.

7. Conzié était, en 1383, Auditeur du Sacré Palais.

8. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 ff 197-198.

9. Nommé avant le 28 novembre 1409; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 216.

10. Archivio Vaticano *Ibid.* 339 f 29v.

le Trésorier Frances Climent,<sup>11</sup> puis le Clerc de la Chambre Julian de Loba,<sup>12</sup> dirigèrent l'administration camérale avec le titre de Lieutenant du Camérier. Le 30 août 1412, Luis de Prades quittait à nouveau Peñiscola, pour Saragosse cette fois: il était chargé de mission auprès du Roi Martin et ne revint que le 20 septembre.<sup>13</sup> Loba l'avait, sans doute, encore remplacé. Mais, le 16 août 1413, le Camérier s'en allait à Majorque, c'est-à-dire dans son Evêché. L'Evêque de Huesca, Domingo Rami, était alors constitué Lieutenant; il le demeura au moins jusqu'en janvier 1414.<sup>14</sup>

Frances Climent était depuis 1404 à la tête de la Trésorerie; mais, chargé de nombreuses nonciatures, il s'était fait, lui aussi, remplacer à diverses reprises. En novembre 1409, Domingo Rami, alors prieur de l'église de Saragosse, était Lieutenant du Trésorier.<sup>15</sup> Dès janvier 1410, l'absence de Climent fut officialisée et Rami promu Vice-Trésorier.<sup>16</sup> Il abandonna cependant très vite cette charge et Julian de Loba lui succéda, dans le courant de 1411, comme Lieutenant du Trésorier. En décembre, Loba remplissait donc deux fonctions que la règle et la prudence voulaient incompatibles et s'intitulait officiellement « canonicus et prepositus ecclesie Majoricensis, Camere apostolice clericus, dominorum camerarii et thesaurarii in remotis agentium locumtenens ». L'ordonnancement et le maniement des fonds étaient dans les mêmes mains.<sup>17</sup>

A partir de ce moment, Loba nous apparaît comme l'homme à tout faire. Après l'interim de Rami, il reprend en mains l'office de Camérier en janvier 1414. Pour simplifier, il scelle alors des lettres de son sceau personnel.<sup>18</sup> En 1416, il est toujours Lieutenant du Camérier et du Trésorier,<sup>19</sup> ce qui ne l'empêche pas de se dire encore Clerc de la Chambre — ce qui est logique — et de percevoir ses gages de Receveur de la Trésorerie<sup>20</sup> — ce qui l'est moins — sans oublier les « vestes » auxquelles lui donne droit cette fonction subalterne.<sup>21</sup>

Le personnel ordinaire de la « Chambre apostolique » ressemblait beaucoup plus à celui d'Avignon que ne le laisserait croire la confusion régnant en haut lieu. Ximeno Dahé, l'Auditeur, avait repris son office.<sup>22</sup> Les Clercs de la Cham-

11. Du 24 octobre au 10 décembre 1411; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 339 ff 29v et 43v.

12. Archivio Vaticano *Ibid.* 339 ff 43v-55v.

13. Archivio Vaticano *Ibid.* 339 f 10.

14. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 ff 135v-145v; 342 f 231.

15. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 216.

16. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 222.

17. Archivio Vaticano *Ibid.* 339 f 43v.

18. « Sub sigillo nostro proprio », Archivio Vaticano *Ibid.* 342 f 234.

19. Archivio Vaticano *Ibid.* 348 ff 448-487.

20. Cent francs par an; Archivio Vaticano *Ibid.* 348 f 749v.

21. Trente florins par an; Archivio Vaticano *Ibid.* 349 f 674v.

22. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 137v; 342 fff 235v-237.

bre étaient Juan Lobera,<sup>23</sup> Pedro Ximenez de Pilars,<sup>24</sup> Guilherm Carbonel,<sup>25</sup> ainsi que le navarrais Nicola Lopez de Roncesvalles,<sup>26</sup> auxquels furent immédiatement adjoints Pedro Comoll, chanoine de Valencia,<sup>27</sup> et Fernando Perez de Cenamanos, doyen de Tarazone.<sup>28</sup>

Des vides se creusèrent vite dans ces rangs. Nicola Lopez se retira à Pampelune dès 1412; Pedro Ximenez en fit autant dans sa paroisse.<sup>29</sup> Nommé Collecteur, Fernando Perez partit pour la Sardaigne et la Corse en janvier 1413.<sup>30</sup> Quant à Pedro Comoll, nommé Sous-Diacre du pape, ce qui faisait de lui un grand personnage, il fut désigné comme Receveur de divers revenus réservés au Pape,<sup>31</sup> fonction beaucoup moins honorifique mais témoignant de la confiance pontificale. En septembre 1416, Comoll gardait encore dans sa chambre, à Peñiscola, un coffre avec les réserves de la Trésorerie.<sup>32</sup> Étonnante confusion entre les offices, qui montre à l'évidence que Benoît XIII n'avait plus besoin de Clerc de la Chambre. Entre temps, apparaissait et disparaissait un nouveau Clerc, Salvador «de Aquis», chanoine de Lérida.<sup>33</sup> Mais en 1416, il ne subsistait à la Curie de Peñiscola qu'un seul Clerc de la Chambre, et c'était Julian de Loba. Un seul homme suffisait à tout.

L'entourage de Benoît XIII comprenait encore, aux premières années de sa résistance, de nombreux Aragonais revenus d'Avignon. Francisco de Tovia accomplit quelques missions<sup>34</sup> avant de se cantonner dans son office de Chambellan.<sup>35</sup> Pedro Sorian, jadis Nonce en Aragon,<sup>36</sup> avait remplacé comme Secrétaire de Benoît XIII<sup>37</sup> Nicolas de Clamanges que l'on trouve en fonctions pour la dernière fois le 15 mars 1408.<sup>38</sup> L'ancien Registrateur de la Chambre,

23. Clerc de la Chambre avant 1409, il est attesté comme présent à la Curie le 11 septembre 1409; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 f 219v.

24. Attesté jusqu'au 14 avril 1410; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f. 230.

25. Encore en fonctions le 22 octobre 1415; Archivio Vaticano *Ibid.* 348 f 395.

26. Attesté le 28 octobre 1411; Archivio Vaticano *Ibid.* 339 f 30.

27. Dès décembre 1408; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 196v.

28. Dès février 1409, semble-t-il; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 202v.

29. Une monition fut lancée contre lui le 12 octobre 1413 pour 300 florins d'Aragon qu'il devait à la Chambre; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 145v.

30. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 ff 15v-19v, 74 et 75.

31. Il rendit en mai 1413 ses comptes de 1410 et 1411; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 ff 114v 115v.

32. Archivio Vaticano *Ibid.* 348 ff 552 et 553v.

33. Attesté du 28 octobre 1411 au 27 octobre 1412; Archivio Vaticano *Ibid.* 339 f 30; 340 f 11.

34. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 23v.

35. Il l'était encore en novembre 1415; Archivio Vaticano *Ibid.* 348 f 570v.

36. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 649.

37. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 f 269.

38. Archivio Vaticano *Ibid.* 328 f 139; 331 ff 227v et 235.

Bernardo Forti, qui avait accédé à l'office de Receveur à la faveur de dédoublement de la Curie et des voyages en Italie, était également disponible pour de modestes missions: en octobre 1411, on l'envoya récupérer la recette du Sous-Collecteur de Huesca.<sup>39</sup> Citons aussi un cas exceptionnel: un Français, Jean Druière, cleric du Diocèse de Cambrai, fut constitué Notaire de la Cour de la «Chambre apostolique» le 8 juillet 1412; on remarquera que ce Notaire n'était que maître ès arts.<sup>40</sup> En tous cas, nous ignorons ce que faisait dans la galère de Peñiscola cet homme du Nord.

On ne saurait oublier Guilherm de Fenolhet. Ce citoyen et marchand de Barcelone avait été pendant dix ans le «Procureur général» du Pape en Aragon, l'homme d'affaires privé de Benoît XIII autant que le représentant mandaté de la Trésorerie sur la place bancaire de Barcelone. Il avait transféré vers Avignon des sommes considérables. Au nom du Pape et de la «Chambre apostolique», il avait reçu, emprunté, payé, souscrit des contrats.<sup>41</sup> Le repli de la Curie en Aragon lui enlevait toutes ses attributions. Encore qualifié de Procureur du Pape en 1413,<sup>42</sup> il était en fait créancier du Pape et s'efforçait d'obtenir son remboursement, pour lequel on lui assignait des créances douteuses de la «Chambre apostolique».<sup>43</sup> Nous ignorons s'il fut satisfait. Quant au mouvement des fonds, auquel il avait si activement participé, il n'en était plus question. Le Pape vivait des versements du clergé voisin de Peñiscola et Julian de Loba devait se livrer à d'enfantins jeux d'écriture pour grossir le chiffre d'affaires de son maître à coup de reports mensuels qui ne devaient guère consoler que le scribe de la Trésorerie: sur les 6842 florins portés en recette en juin 1416, il y avait 5993 florins reportés de mai, bilan d'une recette de 7879 florins dont 6157 étaient reportés d'avril.<sup>44</sup> Au total, une recette effective de 1722 florins en mai, de 849 florins en juin!

Deux Collecteurs étaient demeurés fidèles à Benoît XIII: les deux Collecteurs en Castille. Pedro Fernandez de Montiel, Collecteur de Tolède, était à Perpignan auprès du Pape en décembre 1408.<sup>45</sup> Il regagna ensuite sa circonscription et y poursuivit activement la levée des impôts dont il reçut, entre 1408 et 1411, un total de 18764 florins d'Aragon 1 sou 5 deniers 1 obole bar-

39. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 339 f 31.

40. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 ff 156-157.

41. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 501-502 notamment.

42. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 f 136.

43. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 122v-123v.

44. Archivio Vaticano *Ibid.* 348 ff 532-553; la date de 1416 peut être proposée pour ces feuillets d'Introitus, car on y trouve Jean, Evêque de Siguenza, mentionné en septembre (il est mort avant le 7 juin 1417; cfr. K. EUBEL *Hierarchia catholica medii aevi* I, Munster 1913, 446) et Diego, Evêque de Carthagène, mentionné en avril (il n'a été pourvu de cet Evêché qu'en décembre 1415 (EUBEL *Ibid.* I 168).

45. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 f 196v.



celonais. Le 15 décembre 1412, il recevait sa quittance.<sup>46</sup> Quant à Jean Boudreville, Collecteur de Burgos, il était encore en fonctions en mai 1413.<sup>47</sup> L'un et l'autre semblent cependant avoir cessé leur activité bien avant la défection du Roi de Castille, lors des accords de Narbonne, le 13 décembre 1415.<sup>48</sup> Il en va de même pour le Sous-Collecteur de Cuenca, Guilherm Barral, en fonctions depuis plus de trente ans,<sup>49</sup> que nous rencontrons pour la dernière fois cité dans un texte de décembre 1412.<sup>50</sup>

En Aragon, Vincente Sagarra avait abandonné son office. La dernière mention de l'Abbé d'Ager est du 7 octobre 1409.<sup>51</sup> A vrai dire, avait-on encore besoin d'un Collecteur d'Aragon? Il semble que l'on se soit contenté des Sous-Collecteurs, qui pouvaient maintenant sans difficulté rendre leurs comptes et verser leur recette à la Trésorerie. Il fallut néanmoins révoquer, le 5 mai 1413, les Sous-Collecteurs de Barcelone, Ségorbe et Valencia qui avaient manifestement cessé d'obéir: Pedro Regaçol, dont la fidélité ne s'était pas démentie au temps de la soustraction d'obédience de 1398, refusait maintenant de rendre les comptes de sa recette dans le Diocèse de Barcelone.<sup>52</sup> On trouva pour le remplacer un chanoine de Barcelone, Juan «Textoris»,<sup>53</sup> auquel fut donné de surcroît tout pouvoir pour récupérer la recette des Sous-Collecteurs voisins, ceux de Gérone et de Vich;<sup>54</sup> on créait donc une sorte de Collecteur au rabais.

A Ségorbe et à Valencia on nomma Guilherm Ripoll et Juan Trullos.<sup>55</sup> Notons enfin qu'il y avait à Saragosse un Sous-Collecteur, Antonio d'Alpartil, plusieurs fois attesté en 1413 et jusqu'au 15 septembre 1414.<sup>56</sup>

La solution ultime en cas de détresse financière, c'était la réserve des bénéfices vacants. Encore fallait-il qu'elle fût effectivement fructueuse. Benoît XIII employa là ses derniers fidèles. Michel Falcon, ancien Nonce en France, fut constitué Vicaire général au spirituel et au temporel de l'Evêché de Tortosa, vacant par la mort du Commandataire Pedro de Luna, neveu et chambellan du Pape.<sup>57</sup> A Saragosse et à Lérida, vacants par la mort de l'Archevêque Garcia

46. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 ff 79-80.

47. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 118.

48. L. SUAREZ-FERNANDEZ *Castilla, el Cisma y la crisis conciliar (1378-1440)* (Madrid 1960) 300.

49. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 715.

50. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 f 80.

51. Archivio Vaticano *Ibid.* 331 f 125v.

52. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 130.

53. Nommé le 5 mai 1413; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 29.

54. 14 juillet 1413; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 126v.

55. 5 mai 1413; Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 32.

56. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 ff 131v-132 et 138v-139; 345 ff 148v-149.

57. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 73v. L'Evêché était sans Evêque depuis le transfert de Frances Climent à Barcelone (K. EUBEL *Hierarchia* cit., I 223).

Fernandez de Heredia et de l'Evêque Pedro de Cardona,<sup>58</sup> on envoya comme Commissaire l'ancien Receveur de la Trésorerie et Trésorier du Comtat venaisin, Diego Navarrez.<sup>59</sup> L'ancien Collecteur de Provence Simon de Prades prit la relève à Tortosa comme à Lérida, où il était encore en fonctions le 9 janvier 1415.<sup>60</sup> Dans le même temps, Benoît XIII avait saisi le temporel du magistère de l'«Ordre militaire de Calatrava» et avait chargé du séquestre les anciens Nonces Sancho Lopez de Vesco et Jacques Gilles.<sup>61</sup> Quant à la Préceptorie de Monteza, de l'«Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem», vacante par la mort d'Alaman de Foix, elle était confiée de surcroît aux soins de Diego Navarrez.<sup>62</sup>

On le voit, Benoît XIII ne manquait pas d'hommes expérimentés dans les affaires financières. Le rétrécissement de son obédience aboutissait plutôt à la sur-administration par des gens qui, en d'autres temps, eussent mené à bien de plus amples affaires. Ajoutons que le Pape de Peñiscola disposait, chose fort importante, des archives de la Chambre apostolique avignonnaise. On sait<sup>63</sup> de quel prix avait été pour Clément VII la possession des archives de la Chambre de Grégoire XI. Les gens de Rome avaient, après 1378, déploré cette perte. En 1414, c'était au tour de François de Conzié de s'inquiéter et son Notaire, Jean Louis, dressait un inventaire de ce que les Catalans de Rodrigo de Luna avaient emporté en quittant le palais d'Avignon.<sup>64</sup>

La «Chambre apostolique» de Benoît XIII était depuis longtemps aragonaise. Par ses gens comme par ses archives, elle se continuait en Aragon.

Quelle était, pendant ce temps, la situation de Grégoire XII? Sachant combien les Papes romains du Schisme avaient été impuissants à s'assurer durablement des services, on peut présumer qu'ils n'avaient guère acquis de fidélités. Certes, au contraire de Benoît XIII, le Pape romain garda son Camérier. Il est vrai qu'Antonio Correr, Evêque de Porto, maintenu à la tête de la «Chambre apostolique» malgré son élévation au camérariat, était le propre neveu de Grégoire XII. Correr demeura Camérier jusqu'au 9 juillet 1415, date à laquelle son oncle, qui venait d'abdiquer, le releva d'un office désormais sans objet.<sup>65</sup>

Mais, sous cette autorité, ç'avait été, dès 1409, la débandade. Paolo di Planta da Giovinazzo, Clerc de la Chambre et Vice-Camérier,<sup>66</sup> et Antonio Casini

58. Morts les 1er juillet et 9 décembre 1411; K. EUBEL *Hierarchia* cit., I 153 et 283.

59. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 340 f 9.

60. Archivio Vaticano *Ibid.* 345 f 172v.

61. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 ff 35-36 et 100-101.

62. Archivio Vaticano *Ibid.* 340 f 9.

63. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 136-137.

64. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 342 ff 121v-122; 345 f III.

65. K. EUBEL *Hierarchia* cit., I, 31, n 2.

66. Archivio Vaticano *Diversa cameraria* 2 f 18v.

da Siena, Clerc de la Chambre et Trésorier,<sup>67</sup> rejoignirent le parti du Concile de Pise. Niklaus von Wolavia et Johann Goth, Clercs de la Chambre, firent de même. Deux Clercs demeurèrent au service de Grégoire XII: Matteo della Strada<sup>68</sup> et Niccolò de' Medici da Orvieto; encore ce dernier fut-il, dès le 3 août 1411, constitué Collecteur dans les Pouilles, la Basilicate, la Principauté d'Otrante et le Duché de Calabre.<sup>69</sup> Un autre personnage, qui signa « F. de Montepolitan. » des lettres camérales jusqu'en 1413,<sup>70</sup> semble avoir été Clerc de la « Chambre apostolique ».

Grégoire XII combla péniblement les vides. De Francesco Novello, Evêque de Modon, il fit dès 1409 son Trésorier;<sup>71</sup> ce prélat n'avait jamais appartenu à la « Chambre apostolique ». On trouva enfin un Allemand, docteur en décrets et Procureur en curie, Wittekind Saltzmann, pour en faire successivement un scripteur et abrégiateur des lettres apostoliques, puis, en 1413, un Lieutenant du correcteur de ces lettres, enfin, le 10 avril 1414, un Clerc de la Chambre.<sup>72</sup>

Que se passait-il dans les Collectories? Sur ce point, nous devons avouer notre ignorance. Certes, Grégoire XII entretint des Collecteurs en Italie et en Europe centrale. En Romagne, c'était Giovanni, Evêque de Senigallia;<sup>73</sup> dans la Marche d'Ancône et la Massa Trabaria, Bernabuccio de' Scorni;<sup>74</sup> dans la Collectorie de Pérouse et Spolète, Michele di Pietro da Pisa, Abbé de San Zeno de Pise, qui avait déjà à deux reprises été Collecteur de Pérouse au temps de Boniface IX et de Grégoire XII.<sup>75</sup> Benedetto Vanni Scasi, Collecteur de Spolète en 1408, vit réduire en 1411 sa Collectorie au seul Diocèse d'Assise;<sup>76</sup> il fut constitué l'année suivante Collecteur dans les Diocèses d'Assise, Gubbio, Spolète et Nocera.<sup>77</sup> A la fin de 1413, l'Evêque de Camerino, Giovanni, les remplaça tous comme Collecteur dans la Marche d'Ancône et le Duché de Spolète.<sup>78</sup> L'instabilité des circonscriptions, constatée à maintes reprises dans l'obédience romaine avant 1409,<sup>79</sup> ne faisait que continuer.

67. Archivio Vaticano *Registres du Vatican* 336 ff 82v et 236.

68. Archivio Vaticano *Armarium XXXIII* 12 f 303.

69. Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 300v.

70. Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 307.

71. F. BAIX *La Chambre apostolique et les « Libri annatarum » de Martin V* (Bruxelles-Rome 1942) CCCXXIII.

72. BAIX *Ibid.* CCCLXXX.

73. Attesté les 26 avril 1411 et 21 janvier 1412; Archivio Vaticano *Armarium XXXIII* 12 f 300 et Archivio Vaticano *Registres du Vatican* 338 f 7.

74. Constitué le 27 mars 1411; Archivio Vaticano *Armarium XXXIII* 12 f 298v.

75. Constitué Collecteur de Spolète et Pérouse le 1er mars 1411; Archivio Vaticano *Armarium XXXIII* 12 f 299; cfr. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 725.

76. 5 novembre 1411; Archivio Vaticano *Armarium XXXIII* 12 ff 301-302.

77. 23 mars 1412; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 ff 302v-303v.

78. Constitué le 29 octobre 1413 pour la Marche d'Ancône et le 19 décembre pour le Duché de Spolète; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 ff 307 et 304.

79. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 146-148.

Un Collecteur fut désigné en 1410 pour les Provinces de Naples, Amalfi, Bénévent et Capoue: Niccolò Diano, Evêque de Teano.<sup>80</sup> En Calabre, ce fut Lorenzo, Evêque de Cotrone.<sup>81</sup> En Sicile, cependant, l'Archevêque de Messine, Tommaso Grisafi, nommé le 22 octobre 1408,<sup>82</sup> était encore en fonctions en 1411.<sup>83</sup>

On peut déjà douter de l'efficacité de tels Collecteurs, lorsqu'on sait qu'à la veille du Concile de Pise Grégoire XII n'arrivait pas à se faire rendre les comptes de ses Collecteurs, même italiens. A plus forte raison peut-on regarder avec scepticisme la nomination d'Andreas Laszkari, prévôt de Wloklawek, comme Collecteur de Pologne,<sup>84</sup> celle de Johann von Fleckenstein, Evêque de Worms, comme Collecteur de Mayence,<sup>85</sup> celle d'André, Archevêque de Split, comme Collecteur de Hongrie,<sup>86</sup> celle de Bernard Bulo, Evêque de Dorpat, comme Collecteur dans la Province de Riga,<sup>87</sup> et celle, faite seulement en 1414, de Busson Rathenau, bachelier en décrets, comme Collecteur avec pleins pouvoirs dans les Provinces de Mayence, Trêves, Cologne, Magdeburg, Brême et Salzburg et les Diocèses de Spire, Worms, Würzburg, Verden, Brandenburg, Merseburg, Havelberg, Nuremberg et quelques autres.<sup>88</sup> Nous croyons, pour notre part, qu'en pourvoyant à de telles charges, le Pape de Rimini cherchait surtout à se donner l'illusion d'une activité.<sup>89</sup>

Des Cardinaux des deux obédiences étaient venus à Pise. Pour constituer une «Chambre apostolique», Alexandre V se trouva, dès son élection, en présence de deux groupes de clercs en mal d'un office: quelques transfuges d'Avignon, c'est-à-dire des Français, et les nombreux transfuges de Rome, des Italiens et des Allemands. Les Espagnols, on l'a vu, suivaient le destin de Benoît XIII. A la tête de ces deux groupes se trouvaient le Camérier avignonnais François de Conzié et le Trésorier romain Antonio Casini.

La situation de Conzié différait notablement de celle qu'avait connue son prédécesseur Pierre de Cros en 1378. Il était pratiquement privé de ses plus proches collaborateurs. Pas un Clerc de la Chambre ne l'avait suivi. Il avait

80. 13 janvier 1410; Archivio Vaticano *Armarium* XXXIII 12 f 290.

81. 15 mars 1410; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 292v.

82. Archivio Vaticano *Ibid* XXXIII 12 f 284v.

83. Attesté le 27 mars 1411; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 300.

84. 5 août 1409; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 288v.

85. 1er juin 1410; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 296v.

86. 19 juillet 1410; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 297.

87. 1er décembre 1410; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 f 298.

88. 16 mars 1414; Archivio Vaticano *Ibid.* XXXIII 12 ff 304v-307.

89. Cfr. E. DELARUELLE - E.-R. LABANDE - P. OURLIAC *L'Eglise au temps du Grand Schisme et de la crise conciliaire 1378-1449* 2v (Paris 1962-1964) 155-156.

son Notaire, Jean Louis, sans ses archives, et son « Procureur fiscal », Jacques Lagier, un vieil homme qui, trente ans plus tôt, avait été le premier Officier nommé par Pierre de Cros à l'ouverture du Schisme.<sup>90</sup>

Nul ne contesta à Conzié son office. Le 18 juillet 1409, il était à Pise,<sup>91</sup> en novembre à Prato.<sup>92</sup> Mais, dès le 4 novembre, il repartait pour la France, chargé par Alexandre V de lever, dans le Royaume de France et autres « ultramontanae partes », toutes sommes dues à la « Chambre apostolique » par les Trésoriers, Nonces, Collecteurs, Sous-Collecteurs, Dépositaires et Receveurs de la Chambre, par les clercs de tout rang en raison de leurs bénéfices — y compris pour les communs et menus services des Evêchés et Monastères — ainsi que par les prédicateurs. Il devait envoyer sa recette à la « Chambre apostolique », donc en Italie, par le canal de marchands italiens, Pietro et Alberto degli Aldobrandini ou Benedetto di Filippo de' Nelli ou leurs associés de Paris et Montpellier, et Lorenzo di Naccio ou ses associés d'Avignon et Montpellier.<sup>93</sup> Conzié allait jouer le rôle dévolu, de 1380 à 1382, à l'Evêque de Genève Jean de Murol et au Clerc de la Chambre Pierre Girard.<sup>94</sup>

Après cette mission, dont nous ignorons si elle fut fructueuse, le Camérier s'installa — ou plutôt se réinstalla à Avignon avec le titre supplémentaire de Vicaire général d'Avignon et du Comtat venaissin.<sup>95</sup> Il ne s'absenta plus guère que pour une très brève apparition au Concile de Constance<sup>96</sup> et pour de rapides séjours dans son Archevêché de Narbonne.<sup>97</sup> Homme d'administration, Conzié souhaitait certainement fuir les débats conciliaires autant que les intrigues de la Curie.

Il est probable qu'à la Curie italienne on se réjouissait de l'absence de ce vieux témoin de l'obstination avignonnaise, tout en se félicitant de pouvoir encore utiliser sa compétence administrative. Quelques clercs se chargèrent de lui faire savoir que l'on vivait désormais à l'heure italienne et que son entourage n'était pas au courant des nouvelles moeurs : c'est, du moins, ce que lui écrivit le Collecteur de Provence, Niccolò da Mercatello, qui prétendait se

90. Le 22 septembre 1378; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 220 ff 327-328.

91. Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 f 49.

92. Archivio Vaticano *Instrumenta miscellanea* 3876.

93. Archivio Vaticano *Ibid.* 3876.

94. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 140 et 421-423.

95. « Franciscus, miseratione divina archiepiscopus Narbonensis, Sancte romane Ecclesie camerarius et pro eadem in civitate Avinionensi et Comitatu venayssini ac aliis locis et terris eisdem civitati et Comitatu adjacentibus ad ipsam Ecclesiam pertinentibus eidemque mediate vel immediate subjectis vicarius generalis auctoritate apostolica specialiter deputatus »; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 349 f 776v.

96. Parti d'Avignon le 12 ou le 13 janvier 1415, il y était de retour le 17 juin; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 345 ff 108-117.

97. Ainsi de septembre à novembre 1415; Archivio Vaticano *Ibid.* 345 ff 126-130.

faire allouer en dépenses ses frais de mission et doutait qu'on fût pleinement informé à Avignon des us et coutumes de sa nation.<sup>98</sup>

A vrai dire, l'entourage de Conzié était des plus modestes: un Clerc de la Chambre, Pierre Cotin, docteur en décrets, doyen de Saint-Pierre d'Avignon,<sup>99</sup> et le vieux «Procureur fiscal» du Camérier, Jacques Lagier, maintenant sans fonctions. Un citoyen d'Avignon, licencié ès lois, Antoine Thomas, fut constitué «Procureur fiscal» du Camérier le 1<sup>er</sup> juin 1412.<sup>100</sup> Mais lorsque, en mars 1413, Conzié établit près de lui une cour annexe confiée à un Vice-Gérant à Avignon de l'Auditeur de la Chambre apostolique, Hugues de «Genasio», il rendit son office à Jacques Lagier.<sup>101</sup> Ajoutons, pour compléter ce tableau de l'entourage, le fidèle Secrétaire Jean Louis.

En Jean de Poitiers, Evêque de Valence et Die, Conzié pensa trouver un appréciable collaborateur. Le Cardinal de Thury, légat à Avignon, avait nommé Jean de Poitiers Recteur du Comtat venaisien;<sup>102</sup> le 12 janvier 1415, avant son départ pour Constance,<sup>103</sup> Conzié le constitua Lieutenant du Camérier.<sup>104</sup> Mais, dès le 30, l'Evêque déclarait que sa fonction de Recteur, qui le retenait à Carpentras, ne lui permettait pas d'exercer à Avignon l'office du Camérier; il constituait donc son Lieutenant ou Vice-Gérant l'Evêque d'Uzès, Géraud du Breuil,<sup>105</sup> qui avait plus ou moins appartenu à la «Chambre apostolique» de Benoît XIII.<sup>106</sup> Absent de la Curie, l'Evêque d'Uzès se garda, semble-t-il, d'y venir.<sup>107</sup> Aussi, lorsque Conzié partit pour Narbonne à la fin de cette même année 1415, se fit-il remplacer par un personnage jusque-là étranger à la Chambre, Antoine Virron, docteur ès lois.<sup>108</sup>

Le groupe des Français, déjà en minorité à la Curie de Benoît XIII avant le Concile de Pise, se trouvait donc, au lendemain de celui-ci, en minorité

98. « Verisimiliter dubitet quod ipsi qui de usu et more hujus nationis ac de aliis per eundem Nicolaum tam super premissis quam circa exercitum officii collectorie hujusmodi gestis non sunt ita plene informati, sicut est vestra paternitas... »; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 342 ff 140v-141r.

99. Archivio Vaticano *Ibid.* 341 f 82; Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones*, 56 f 174.

100. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 341 ff 86-87.

101. Archivio Vaticano *Ibid.* 341 ff 163-165 et 134v-136.

102. Lettre du 10 avril 1410; Archives départementales de Vaucluse B 7 ff 65-67. Jean XXIII confirmera cette nomination par bulle du 28 août 1410; Archivio Vaticano *Registres du Vatican* 342 f 58v.

103. Conzié emmenait à Constance l'unique Clerc de la Chambre, Pierre Cotin; Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 f 174.

104. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 345 ff 108-109.

105. Archivio Vaticano *Ibid.* 345 ff 109-110.

106. Il est cité, une seule fois, le 5 novembre 1404 comme Conseiller de la «Chambre apostolique»; Archivio Vaticano *Ibid.* 320 ff 139-140.

107. On n'a aucune lettre de lui.

108. Archivio Vaticano *Ibid.* 345 f 127-129.

dans l'obéissance d'Alexandre V et de Jean XXIII. Dans la pratique, ils étaient évincés. On sait que François de Conzié, Camérier et Vicaire général d'Avignon, mourut le 31 décembre 1432.<sup>109</sup> Depuis longtemps, pour les gens de Rome, il ne faisait plus figure de chef de l'administration financière.

En Italie, en effet, à la Curie d'Alexandre V s'était constituée une « Chambre apostolique » essentiellement composée d'Italiens. C'est à Guillaume de Chaland, Evêque de Lausanne et ancien Abbé de San Michele della Chiusa, que l'on confia la régence du Camérariat en Italie et, en fait, la direction de la Chambre. Chaland avait été des fidèles de Benoît XIII, mais il était sujet du Duc de Savoie, donc à demi Italien. Il n'en fut pas moins très rapidement éliminé. Encore en fonctions à la Curie de Jean XXIII le 16 avril 1413,<sup>110</sup> il était remplacé dès octobre ou novembre 1413 par le Trésorier Antonio Casini, qui s'intitulait alors « thesaurarius et regens ». <sup>111</sup> A Constance, à la fin de 1414, Casini se disait encore régent <sup>112</sup> mais, dès l'année suivante, Conzié nommait à sa place Jean Mauroux, Patriarche d'Antioche, <sup>113</sup> que les Cardinaux de Constance devaient faire remplacer en juillet 1417 par Louis Aleman. <sup>114</sup> On notera que le véritable maître de l'administration financière, le chef effectif de la « Chambre apostolique » en Italie, était encore nommé par le Camérier résidant à Avignon; il est vrai que Conzié n'était plus libre de son choix. Le jour de son couronnement, Martin V nomma, par bulle, Aleman Vice-Camérier; <sup>115</sup> cette fois, Conzié était dépossédé de sa prérogative et la « Chambre apostolique » pourvue, après sept ans d'instabilité, d'un chef véritable. Ce chef était français, mais il était, on va le voir, le seul de sa langue.

L'office de Trésorier n'avait été l'objet d'aucune compétition. La fidélité de Frances Climent à Benoît XIII laissait à Pise un seul Trésorier, celui de Grégoire XII: Antonio Casini, Evêque de Sienne. Après un court intérim assuré en 1409 par le Collecteur d'Angleterre Lodovico Aliotti, Evêque de Volterra, <sup>116</sup> Casini l'emporta sans mal. Il devait reconstruire plus de difficultés après l'élection de Martin V. Nommé par ce Pape, Enrico Scampi exerça en effet l'office en même temps que Casini et que l'ancien Trésorier de Grégoire XII à Rimini, Francesco Novello, que l'on ne voulait pas déposséder. Il y eut trois Trésoriers jusqu'à la confirmation du seul Casini en 1421. <sup>117</sup>

109. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 44.

110. Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 f 155.

111. Archivio Vaticano *Ibid.* 56 ff 148-152.

112. Archivio Vaticano *Ibid.* 56 f 167.

113. F. BAIX *La Chambre apostolique* cit., CCCXX.

114. BAIX *Ibid.* CCCXX.

115. BAIX *Ibid.* CCCXX.

116. Attesté comme Trésorier d'Alexandre V le 18 juillet 1409; Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 f 49.

117. F. BAIX *La Chambre apostolique* cit., CCCXXII-CCCXXIV.

Le Clerc du Sacré Collège romain, Stefano Geri da Prato, devenu scribe, puis registrateur des lettres apostoliques, fut nommé le 27 août 1411 Evêque de Volterra; il demeura alors à la «Chambre apostolique» avec les attributions imprécises d'un Conseiller,<sup>118</sup> servant de témoin lors des obligations,<sup>119</sup> remplaçant même temporairement le Trésorier Casini.<sup>120</sup> Niccolò di Lazzaro Guinigi, Evêque et ancien Collecteur de Lucques, joua le même rôle; à Constance, en novembre 1414, il tenait lieu de Trésorier.<sup>121</sup>

D'Angelo de' Baglioni Alexandre V avait fait en juillet 1409 un Clerc de la Chambre;<sup>122</sup> Jean XXIII en fit l'Auditeur de la Chambre.<sup>123</sup> A Constance, Baglioni portait encore ces deux titres. Mais, dans le courant de 1414, il semble que l'audience de la Chambre ait été tenue par Paolo da Giovinazzo,<sup>124</sup> ancien Clerc de la Chambre de Grégoire XII, dont Jean XXIII avait fait son Protonotaire.<sup>125</sup>

Quatre clercs de Grégoire XII étaient passés au service des Papes de Pise: Donato da Narni, Paolo di Planta da Giovinazzo, Niklaus von Wolavia et Johann Gott. Tous, le premier avec le titre de Conseiller,<sup>126</sup> les autres comme Clercs de la Chambre, servirent jusque sous le pontificat de Martin V.<sup>127</sup> Mais Alexandre V nomma en surnombre deux clercs: Angelo de' Baglioni et, pour peu de temps, Bartolomeo de' Boniti.<sup>128</sup> Jean XXIII accrut encore le nombre des clercs en nommant, outre Pierre Cotin déjà cité, Francesco de' Picciolpazzi,<sup>129</sup> Paolo da Sulmona,<sup>130</sup> Bartolomeo Lante,<sup>131</sup> Jacopo Calvi,<sup>132</sup> Giovannello Caracciolo<sup>133</sup> et, malgré les protestations des précédents, Ambrogio Visconti da Milano.<sup>134</sup> Au total, douze clercs étaient en fonctions à l'époque du Concile de Constance.

118. Sur ces attributions, cfr. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 73-76.

119. Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 *passim*.

120. KUHNE *Repertorium germanicum...* III 28.

121. Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 f 167.

122. Archivio Vaticano *Ibid.* 56 f 49.

123. Archivio Vaticano *Ibid.* 56 ff 165 et 172v.

124. Archivio Vaticano *Ibid.* 56 ff 154v et 163.

125. Archivio Vaticano *Ibid.* 56 f 155.

126. A partir de décembre 1415; Archivio Vaticano *Armarium* XXXIII 12 f 662.

127. F. BAIX *La Chambre apostolique* cit., CCCLXVIII-CCCLXXI.

128. Il devint Auditeur du Sacré Palais le 17 mai 1410; BAIX *Ibid.* CCCLXXII.

129. BAIX *Ibid.* CCCLXXIII.

130. BAIX *Ibid.* CCCLXXIII.

131. Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 ff 162 et 163.

132. F. BAIX *La Chambre apostolique* cit., CCCLXXVI-CCCLXXVII.

133. Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 ff 164-168.

134. KUHNE *Repertorium germanicum...* III 28\*. Rien ne prouve que Angelo Fosco, attesté comme Clerc à Constance les 17 mai et 21 juin 1415 (Archivio Vaticano *Obligaciones et solutiones* 56 f 175), ait été nommé par Jean XXIII comme l'écrit F. BAIX (*La Chambre apostolique* cit., CCCLXXII), mais la chose est tout à fait vraisemblable.



Il y avait donc pléthore d'administrateurs dans l'obédience de Pise. A tous les degrés de la hiérarchie, il avait fallu contenter les fidèles du nouveau régime sans exclure ceux qui, après avoir servi l'un ou l'autre des contendants, s'étaient ralliés à la cause des Cardinaux rebelles.

Ce problème ne se posait pas pour les Collectories, sinon pour quelques circonscriptions marginales. Dans chaque Collectorie se trouvait un Collecteur, agent de carrière dans les Collectories qui avaient été avignonaises, de rencontre le plus souvent dans celles qui avaient été romaines. Onze Collecteurs demeurèrent en place,<sup>135</sup> parmi lesquels huit d'origine avignonnaise, dont sept pour la France. François de Conzié gagnait dans les Provinces ce qu'il avait perdu à la Curie: la majorité des Collecteurs qui demeuraient étaient ses créatures. A Paris, c'était Guy d'Albi (en fonctions depuis 1391), à Tours André Figuli (depuis 1405), à Bourges Guillaume Imbert (depuis 1404), à Rodez Pierre Brengas (depuis 1403), à Lyon Jean Joly (depuis 1391), à Toulouse Pierre Tilhin (depuis 1407), à Narbonne Jean Martin (depuis 1403) et à Gênes l'Abbé de Sestri, Antonio de' Grassis, nommé en 1401 par Boniface IX et confirmé en 1405 par Benoît XIII lors de l'occupation de Gênes par les Français.<sup>136</sup> Trois Collecteurs de l'obédience de Grégoire XII continuèrent de servir sous les Papes de Pise: à Mayence Johann von Selheim, ou von Stehlen (en fonctions depuis 1406), à Brême Johann Molner (nommé le 1er avril 1408 mais révoqué par Grégoire XII le 13 décembre 1408 au profit de Niklaus Bock) et en Pologne Matteo Lamberti (en fonctions de 1399 à 1405 et depuis 1406).

Le Trésorier du Comtat venaissin, Diego Navarrez, était parti avec Benoît XIII. Conzié lui donna pour successeur Thomas de la Merlie,<sup>137</sup> qui avait déjà exercé l'office de 1398 à 1403, au temps de la soustraction d'obédience.<sup>138</sup>

La majorité des Collectories françaises demeurait donc dans les mêmes mains que par le passé. On n'eut aucun mal à combler les quelques lacunes: à Reims, ce fut Pierre de Pouilly; au Puy, Hugues de Lespine, trésorier de l'église de Langres, bachelier en décrets; à Metz, Dominique de Norroy, chanoine de Verdun. La Collectorie de Savoie avait été démembrée en 1404 de celle de Lyon; pour remplacer à Lyon Jean Joly,<sup>139</sup> on nomma purement et simplement le Collecteur de Savoie Jean Cristin, en fonctions depuis janvier 1408, ce qui mit fin à la Collectorie de Savoie.<sup>140</sup> Cristin ayant été pourvu, le 2 fé-

135. Nous avons publié (J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 705-741) la liste des Collecteurs nommés avant 1409. Celle des Collecteurs en fonction vers mai-juin 1412 se trouve en tête du registre de Jean Louis; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 341 ff 29-32.

136. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 713 et 718.

137. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 341 f 62v; 342 f 92.

138. Archivio Vaticano *Collectorie* 271 ff 144-221; 272 ff 1-50.

139. Sans doute mort avant 1411; Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 349 f 782v.

140. Archivio Vaticano *Ibid.* 341 f 62; 349 f 782v.

vrier 1413, de l'Evêché de Mâcon, il fut remplacé comme Collecteur de Lyon par Jean de Lantenay, licencié ès lois, encore en fonctions en 1417.<sup>141</sup> En Provence, après le bref passage du prévôt d'Aix Nicolas Dominici<sup>142</sup> et de Costantino da Pergola, archidiacre d'Aquilée,<sup>143</sup> arriva Niccolò da Mercatello, notable personnage de la Curie de Jean XXIII. Mercatello était licencié en décrets et scribe des lettres apostoliques,<sup>144</sup> nommé le 6 septembre 1413,<sup>145</sup> c'est à Florence, en novembre suivant, qu'il reçut du Pape lui-même — et non de Conzié — l'ordre d'aller s'installer à Avignon, résidence habituelle des Collecteurs de Provence.<sup>146</sup> Il conserva cet office après sa nomination, le 17 août 1418, comme Clerc de la Chambre,<sup>147</sup> mais fut chargé, dès 1419, de plus importantes missions en France.<sup>148</sup> Quant au Collecteur de Toulouse, Pierre Tilhin, mort le 21 juillet 1412, il fut remplacé par Guillaume Aicard, bachelier en décrets, archiprêtre de Lisle-sur-Tarn.<sup>149</sup>

Alexandre V avait dépêché en Angleterre, le 30 décembre 1409, son Chambellan, Marcello Strozzi, docteur en décrets, Chanoine de Florence,<sup>150</sup> qui avait été chargé en 1404 de notifier à Henri IV l'élection d'Innocent VII.<sup>151</sup> Strozzi demeura quatre ans en Angleterre, y collectant quelque 8000 florins.<sup>152</sup> Avant le 18 juillet 1414, il fut déchargé de sa Collectorie au profit d'un Clerc de la Chambre, Paolo «de Caputgrassis» da Sulmona,<sup>153</sup> déjà Nonce en Angleterre à la fin de 1411.<sup>154</sup> Paolo da Sulmona demeura en Angleterre jusqu'après la désignation de son successeur, l'Anglais Walter Medford, doyen de Wells, bachelier «in utroque», nommé le 5 décembre 1417.<sup>155</sup>

Mis à part l'Abbé de Sestri, il n'y avait plus un seul Collecteur en Italie. Matteo da Carcano fut nommé en Lombardie; Simone di Bartolomeo da Micherio à Spolète et Pérouse; Luca, Abbé de San Giovanni de Saxo, dans la Marche d'Ancone; Jacopo, prieur de San Nicola de Bagnorea, dans le Patrimoine en Toscie; Lorenzo de' Boronici da San Miniato, docteur en décrets,

141. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 341 ff 169v-170v; 348 ff 67v-68; 349 ff 774-775.
142. Qualifié d'«olim Collector» le 5 octobre 1412; Archivio Vaticano *Ibid.* 341 f 77 v.
143. Attesté le 25 octobre 1412; Archivio Vaticano *Ibid.* 341 f 82.
144. Archivio Vaticano *Ibid.* 341 f 162v; 348 f 22v.
145. Archivio Vaticano *Registres du Vatican* 345 f 216.
146. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 342 ff 140-141.
147. Biblioteca Vaticana *Vat. latin.* 8502 f 16.
148. F. BAIX *La Chambre apostolique cit.*, CCCLXXXVIII.
149. Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 341 ff 29, 82 et 155-156.
150. *Calendar ... of Papal Letters* VI 148.
151. *Ibid.* VI 1.
152. La quittance générale du 1er mars 1415 porte sur une somme totale de 1333 livres 3 sous 10 deniers sterlings et demi; *Ibid.* VI 186.
153. *Ibid.* VI 185.
154. *Ibid.* VI 170.
155. *Ibid.* VII 1; F. BAIX *La Chambre apostolique cit.*, CCCLXXV.

prévôt de Santa Maddalena de Pistoia, en Toscane; Antonio, Evêque de Malte, en Sicilie; Daniele Penna, chanoine d'Upsal, en Sardaigne; Blasio da Prato, Evêque de Sulcis, en Corse. Nous ignorons si, après l'adhésion du Roi Ladislas au parti de Jean XXIII en octobre 1412,<sup>156</sup> une Collectorie put être organisée dans le Royaume de Naples.

En Allemagne, les Collecteurs furent choisis dans le clergé local: Dietrich von Stein, chanoine de Trêves, à Trêves, et Ulrich, Evêque de Lavant en Carinthie, à Salzbourg, vinrent s'adjoindre à Selheim et Molner déjà cités. Comme il était de tradition, de même qu'en Pologne, c'est un Italien que l'on envoya en Bohême: Baldassare, Abbé de Passignano.<sup>157</sup>

La Collectorie d'Irlande fut confiée à Nicolas Simon, Vicaire perpétuel de Saint-Patrick de Naglimore. Celle de Guyenne à Guilhem Arnald de Loches, docteur en décrets. En Orient latin, enfin, l'Evêque de Nizyri, Jean, fut constitué Collecteur.

Trois administrations, trois types de problèmes. D'un premier point de vue, nous avons constaté la désaffection quasi générale à l'égard de Grégoire XII, la persistance des fidélités aragonaises envers Benoît XIII, l'amalgame réalisé à la Curie d'Alexandre V et de Jean XXIII. A Rimini, Grégoire XII n'a plus besoin d'une « Chambre apostolique » et il n'a plus de quoi en constituer une. A Peñiscola, Benoît XIII garde le plus grand nombre des membres de son administration centrale, le Camérier excepté; mais il n'a plus besoin d'eux et, d'abandon en abandon, ne subsiste plus en 1416 que Julian de Loba, qui est à lui seul toute la « Chambre apostolique ». Le Pape de Pise, au contraire, bénéficie du ralliement du Camérier avignonnais qui lui amène, à défaut d'une « Chambre apostolique », un réseau efficace de Collecteurs dans les régions de l'ancienne obédience clémentiste. Il regroupe également les membres de la Curie romaine. En bref, il a plutôt trop d'administrateurs que pas assez. D'où une inflation des offices, qui ne se résorbera que sous Martin V.

D'un autre point de vue, nous voyons la répartition par nations évoluer très rapidement. Les Aragonais avaient dû à Benoît XIII leur subite multiplication à la Curie avignonnaise; l'effondrement de leur Pape leur fut fatal. Les Français avaient déjà regressé devant l'afflux aragonais; à la Curie de l'unité retrouvée, ils n'eurent plus de place. Quelques personnalités surent s'imposer, Louis Aleman par exemple, mais il n'y eut plus à Rome de groupe français. Quant aux Anglais ou aux sujets de l'Empire, ils demeurèrent, comme par le passé, des cas isolés.

Finalement, la Curie de Jean XXIII — et celle de Martin V qui en sortit directement — fut en grande majorité italienne et l'on trouva sans mal parmi

156. E. DELARUELLE - E.-R. LABANDE - P. OURLIAC *L'Eglise cit.*, 163.

157. Pour toutes ces Collectories: Archivio Vaticano *Registres d'Avignon* 341 ff 30-32.

les clercs italiens des hommes suffisamment compétents pour assumer les offices de la «Chambre apostolique» et pour les conserver. Or nous avons montré quelles difficultés avaient rencontrées Urbain VI et ses successeurs pour constituer au temps du Schisme une administration centrale efficace.<sup>158</sup> Et voilà qu'à partir de 1409 le même milieu humain, les mêmes Universités, les mêmes diocèses se mirent à fournir au Pape ces clercs de la Chambre et ces Collecteurs qu'ils ne pouvaient fournir avant cette date. Une telle constatation nous paraît lourde de conséquences en ce qui concerne l'attitude des Italiens envers le Pape italien de la période 1378-1409. Les luttes traditionnelles des partis italiens et les rivalités de villes, les menées de Clément VII et de ses routiers dans l'état pontifical, les entreprises angevines dans l'Italie du Sud, tout cela semble avoir joué contre Urbain VI et ses trois successeurs un rôle déterminant. Il nous paraît que, de 1378 à 1409, les Italiens, même les fidèles, ont eu sur le devenir de la Papauté romaine des doutes que les Français n'ont eu envers celle d'Avignon qu'à partir de 1396. Il est certain que l'amalgame habilement réalisé par les Papes de Pise fut un facteur primordial de retour à la confiance. La crise avait été évitée.

158. J. FAVIER *Les finances pontificales* cit., 141-163.